

PASSEPORT ET CNI D'UN MINEUR

Présenter les documents originaux.

Tout dossier incomplet sera refusé. (Aucune impression en mairie)

Pour le mineur :

- Dossier de pré-demande** à effectuer sur le site <https://ants.gouv.fr/>
- Prendre rendez-vous** sur le site officiel de la ville de braine.fr pour le dépôt de dossier.
- Photos d'identité** de moins de 6 mois (date apparente), non découpées et conformes aux normes (sans lunettes, pas de photos scolaires)
- Pièce d'identité originale (CNI ou passeport)** afin de justifier l'identité du mineur.
- Le(s) titre(s) à renouveler** : (passeport et/ou CNI)
- En cas de perte ou de vol :
 - ❖ Déclaration de perte ou de vol.
 - ❖ Un timbre fiscal de 25€ pour la **CNI**.
 - ❖ Copie du titre d'identité perdu ou une pièce avec photo pour les ados (ex : carte vitale, permis de conduire)
- Livret de famille**
- Acte de naissance de moins de 3 mois**, sauf si la commune de naissance est dématérialisée.
Attention les actes de naissance, mariage ou décès sont gratuit
- Si demande de Passeport : Timbre fiscal** : de 0 à 14ans : 17€ et de 15 ans à 17 ans : 42€

Pour le parent accompagnant :

- Une pièce d'identité originale du parent accompagnant.**
- Justificatif de domicile de moins d'un an.** **Pas de justificatif d'abonnement**
(Facture d'énergie, Eau, Téléphone, avis d'imposition, taxe foncière, titre de propriété, attestation d'assurance du logement).
 - ❖ **En cas d'hébergement :**
 - Justificatif de domicile de l'hébergeant,
 - Attestation d'hébergement avec votre nom et celui de l'enfant.
 - Copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant (CNI, passeport, titre de séjour ou autre)

Si séparation ou divorce :

- Jugement de garde complet**, s'il n'y a pas eu de jugement, attestation sur l'honneur signée par les 2 parents, pour le mode de garde de l'enfant. (Document en PJ du mail de confirmation de RDV)
 - **Garde classique** (l'enfant réside chez un seul parent) : autorisation parentale (en PJ du mail)
 - **Garde alternée** : justificatif de domicile et pièce d'identité du 2nd parent.
- Autorisation parentale signée par les 2 parents, pour le mode de garde de l'enfant. (Document en PJ du mail de confirmation de RDV)

Pour l'ajout d'un nom d'usage :

- Remplir le **formulaire** de demande en PJ avec la signature des 2 parents
- Pièce d'identité du 2nd parent.